

Séance ordinaire du 4 juin 2012

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de juin deux mille douze (4 juin 2012) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Gaëtan Léveillé, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Juin 2012

7. Surplus de taxation aqueduc – Règlement numéro 353-2005 – Puits no 6

8. Avis de motion – Pour modifier le Règlement numéro 413-2011 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2012

9. Adoption du Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable

10. Nomination du maire suppléant

11. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités - Inscription

12. Mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux – Gestion du régime d'assurance collective

13. Assurance collective - Délégation à la MRC de Mékinac pour demande de soumissions

14. Rejet des soumissions – Réfection du 5^e Rang

15. Mandat à Genivar – Modification devis civil – Réfection 5^e Rang

16. Appel d'offres – Plans et devis – Réfection du 5^e Rang

17. Octroi de contrat – Plans et devis – Dessau – Réfection du boulevard la Gabelle

18. Octroi de contrat UniFirst Canada Ltée – Location et entretien de vêtements

19. Octroi de contrat – Maintenance des unités de climatisation et de chauffage – Alain Lavallée Réfrigération

20. Appel d'offres – Vente d'équipements – Boîte camion Dynamic 8'X10'

Séance ordinaire du 4 juin 2012

21. Autorisation de signature – Permission de voirie du ministère des Transports du Québec – Travaux d'aménagement paysager – Boulevard de la Gabelle
 22. Vente terrain avenue des Sapins – Autorisation à la Directrice générale
 23. Vente de bois
 24. Versement de subvention au Comité d'embellissement
 25. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2013 portant sur le thème de la culture en Mauricie
 26. Coopérative de solidarité radio communautaire de la MRC de Maskinongé - Adhésion
 27. Rapatriement au Québec de l'Assurance-emploi – Appui à la Municipalité de Saint-Siméon
 28. Affaires diverses
 - 28.1 Construction Binette inc. – Achat abri à sel
 - 28.2 Motion de félicitations – Les Cataractes de Shawinigan – *Coupe Memorial 2012*
- Période de questions
29. Levée de l'assemblée

2012-06-192

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il mentionne que finalement, les lumières de rue ont été installées sur la rue François-Chrétien. Il les informe sur le suivi de différents dossiers en cours. Ainsi, un comité sera formé afin d'analyser des solutions pour ralentir la circulation dans les rues pour lesquelles nous avons eu des demandes.

Concernant les travaux au 5^e rang, nous sommes à finaliser l'installation des ponceaux. L'appel d'offres public sera lancé pour le pavage. En ce qui regarde la rue St-Joseph, nous avons fait l'analyse de la conduite d'égout et nous ferons celle de l'aqueduc et suivant les résultats nous pourrons statuer sur les travaux à réaliser. Si nous devons remplacer toutes les conduites, les travaux sont estimés à 625 000 \$. Advenant que nous devions les faire, il indique que les travaux de cette rue ne seront pas réalisés en 2012.

Il rappelle que le lien interrives sera fermé du 15 juin au 15 novembre dû à la réfection de la route.

Enfin, tel que mentionné lors de la dernière assemblée, une première rencontre a eu lieu au sujet du renouvellement de la convention collective des employés municipaux. Une prochaine rencontre est prévue pour la fin juin.

Il souligne, suite à la parution d'un article dans le Nouvelliste concernant les gaz de schiste, que la municipalité de Charette va demander aux municipalités de la MRC de Maskinongé de faire front commun afin de faire une réglementation afin d'en empêcher l'exploitation et la municipalité y participera.

Robert Landry,
Maire

Séance ordinaire du 4 juin 2012

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2012-06-193

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2012-06-04 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2012-06-194

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2012-06-04.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

2012-06-195

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion au 31 décembre 2011.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2012-06-196

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 mai 2012* totalisant 159 998,11 \$.
- les comptes à payer au *31 mai 2012* au montant de 58 905,53 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

MRC de Maskinongé – 2^e versement – Quote-part 2012

2012-06-197

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture

Séance ordinaire du 4 juin 2012

20120154 à la MRC de Maskinongé, au montant de 140 467,50 \$, représentant le 2^e versement de la quote-part 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructure inc.- Honoraires professionnels – Assistance technique et analyse d’inspections de conduites d’égout de la rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT la résolution 2012-04-135, par laquelle la municipalité octroyait à BPR-Infrastructure inc. le contrat d’assistance technique et d’analyse d’inspections de conduites d’égout de la rue Saint-Joseph, pour les tronçons S1061 et S1062;

2012-06-198

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien , **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 15028112 à BPR-Infrastructure inc., au montant de 3 363,02 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnelles pour l’assistance technique et l’analyse d’inspections d’égout pour la période se terminant le 28 avril 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Aqua Data – Honoraires professionnels- Élaboration et validation d’un modèle hydraulique du réseau d’aqueduc

CONSIDÉRANT la résolution 2012-03-088, par laquelle la municipalité octroyait à Aqua Data le contrat pour l’élaboration et la validation d’un modèle hydraulique du réseau d’aqueduc.

2012-06-199

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 12628 à Aqua Data, au montant de 2 609,93 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour l’élaboration et la validation du modèle hydraulique représentatif du réseau d’aqueduc de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Somavrac C.C. inc.- Achat de chlorure de calcium

2012-05-200

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 16763 à Somavrac C.C. inc., au montant de 5 391,76 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnelles pour l’achat et le transport de chlorure de calcium.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. – Inspection des conduites d’égout sanitaires et pluviales de la rue Saint-Joseph

2012-06-201

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 54001 à Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. au montant de 5 159,28 \$, pour l’inspection et le nettoyage des conduites d’égout sanitaires et pluviales de la rue Saint-Joseph. (Rés. 2012-05-167)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juin 2012

DRi Marketing Conseil – Honoraires professionnels – Conférence aux citoyens Q-2, r. 22. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

2012-06-202

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 2010-03-004 à DRi Marketing Conseil au montant de 1 025,33 \$, pour la conférence aux citoyens et l'explication du Q-2, r. 22, Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre – Honoraires professionnels- Piquetage contre les lots 2 545 826 et 2 547 041 du cadastre du Québec

2012-06-203

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 4915 à Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre, au montant de 517,39 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le piquetage contre les lots 2 545 826 et 2 547 041.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L – Honoraires professionnels – Analyse refonte de la réglementation d'urbanisme et Service Première Ligne 2012

2012-06-204

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures 87046 et 87048, à Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L., au montant respectif de 1 799,20 \$ et de 1 321,25 \$ pour un total de 3 120,45 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour l'analyse de la refonte de la réglementation d'urbanisme et le Service Première Ligne 2012 (première tranche) pour la période se terminant le 30 avril 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. comptables agréés – Honoraires professionnels - Vérification fin d'année 2011

2012-06-205

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 7430, au montant de 15 046,78 \$ à Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. comptables agréés pour les honoraires professionnels relativement à la vérification de l'année financière 2011 ainsi que l'audit du programme de subvention à l'investissement TECQ 2005-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Juin 2012

2012-06-206

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Séance ordinaire du 4 juin 2012

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Achat ponceau réparation 1010, boul. de la Gabelle	02.320.00.521	645,87 \$
Achat lumière de rue (rue Jacques-Buteux)	02.340.00.499	867,64 \$
Achat lumière de rue (courbe ch. des Dalles)	02.340.00.499	867,64 \$
Achat 4 lumières LED (possibilité d'avoir une subvention de 100 \$ par lumière si achat de 10 et plus)	02.340.00.499	2 529,54 \$
Pont roulant (garage)	02.320.20.525	563,18 \$
Transport – Camp de jour	02.701.52.329	2 760,00 \$
Conteneur/baseball	02.701.50.516	274,00 \$
Conteneur/ activités	02.701.50.516	100,00 \$
Location de toilettes	02.701.50.516	110,00 \$
Contrat de service réparation et nettoyage 4 valves Clayton (eau potable)	02.413.00.521	4 000,00 \$
Bibliothèque Saint-Thomas - Achat de livres	02.701.31.690	157,24 \$
Réfection rue Jacques-Buteux	23.040.00.721	65 371,99 \$
	TOTAL	78 247,10 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Surplus de taxation aqueduc – Règlement numéro 353-2005 – Puits no 6

CONSIDÉRANT que la subvention du puits no 6 pour le service de la dette n'a pas été prise en compte lors de la taxation en 2009 et 2010 créant ainsi un surplus de taxation de 50 775 \$ pour chacune de ces années, soit un surplus total de 101 550 \$ pour le secteur concerné;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2011, la subvention est prise en compte pour fixer le taux de taxation;

CONSIDÉRANT la recommandation du vérificateur dans sa lettre du 3 mai 2012, suite au travail d'audit pour l'exercice financier de la municipalité se terminant le 31 décembre 2011, de créer un fonds réservé afin que ce dernier soit affecté au service de la dette lors du refinancement dudit règlement le 22 avril 2013 ;

2012-06-207

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès transfère le montant de 101 550 \$ du fonds de surplus accumulé non affecté au fonds réservé au règlement 353-2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion – Pour modifier le Règlement numéro 413-2011 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2012

2012-06-208

Nicolas Gauthier donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement de manière à ajouter l'article 2.4 concernant une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire, en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Séance ordinaire du 4 juin 2012

9. Adoption du Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis de l'avant sa *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* pour toutes les municipalités du Québec qui approvisionnent leurs citoyens et ce, afin d'assurer le développement durable de cette ressource;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 1^{er} avril 1983, le règlement numéro 161-83 concernant le contrôle de la consommation de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier, voire d'ajuster à la réalité actuelle les dispositions de ce règlement, dans le but de rejoindre les objectifs de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 avril 2012, par Richard St-Pierre, et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2012-04-120;

2012-06-209

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Nomination du maire suppléant

2012-06-210

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Marc Bastien comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 4 juin 2012. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités - Inscription

2012-06-211

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise quatre (4) conseillers à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec, du 27 au 29 septembre 2012 inclusivement, et de défrayer tous les frais inhérents à cette activité, dont le coût de l'inscription de 600 \$ par congressiste, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux – Gestion du régime d'assurance collective

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités de la Mauricie depuis 1998 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès maintient son adhésion à ce regroupement d'assurances collectives ;

Séance ordinaire du 4 juin 2012

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin d'assister la municipalité dans sa gestion du régime d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultant est incluse dans les coûts qui seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

2012-06-212

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de son régime à l'intérieur du regroupement régional d'assurance collective des municipalités locales de la région de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Assurance collective - Délégation à la MRC de Mékinac pour demande de soumissions

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités régionales de comté (MRC) participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de toutes les municipalités pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du *Code municipal du Québec* permettant respectivement aux municipalités de conclure une entente pour notamment contracter des assurances et de déléguer tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

2012-06-213

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Rejet des soumissions – Réfection du 5^e Rang

2012-06-214

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette toutes les soumissions suite à son appel d'offres, datés du 19 avril 2012, pour la réfection du 5^e Rang.

Séance ordinaire du 4 juin 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Mandat à Genivar – Modification devis civil – Réfection 5^e Rang

CONSIDÉRANT la résolution 2011-08-248 par laquelle la municipalité octroyait à Genivar le contrat pour la confection d'un devis technique et la confection d'un document pour aller en appel d'offres auprès des entrepreneurs pour l'exécution des travaux de réfection du 5^e Rang;

2012-06-215

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de services de Genivar pour procéder à la modification du devis civil concernant les travaux de réfection du 5^e Rang, pour un montant forfaitaire de 735 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Appel d'offres – Plans et devis – Réfection du 5^e Rang

2012-06-216

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions publiques pour la réfection du 5^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Plans et devis – Dessau – Réfection du boulevard de la Gabelle

2012-06-217

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Dessau le contrat pour effectuer le relevé, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres dans le cadre du projet de réfection du boulevard de la Gabelle, pour un montant 7 100,00 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat UniFirst Canada Ltée – Location et entretien de vêtements

CONSIDÉRANT les propositions des compagnies AlSCO et UniFirst Canada Ltée, datées respectivement du 25 mai et 9 avril 2012 faisant état des coûts suivants :

Description	Quantité	AlSCO	UniFirst
Chemise	88	34,32 \$	34,32 \$
Pantalon	56	21,84 \$	19,60 \$
Combinaison	38	36,10 \$	36,86 \$
Sous-total (vêtements seulement)		92,26 \$	90,78 \$
Tapis logo 3x10	1	7,00 \$	7,50 \$
Tapis 3x5	1	3,75 \$	2,82 \$
Secoue-bottes 3x5	1	2,50 \$	2,07 \$
Total (par semaine)		105,51 \$	103,17 \$

Séance ordinaire du 4 juin 2012

2012-06-218

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de services, datée du 9 avril, d'UniFirst Canada Ltée pour la location et l'entretien des vêtements fournis aux employés des travaux publics. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et secrétaire trésorière à signer le contrat de location de 60 mois, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – Maintenance des unités de climatisation et de chauffage – Alain Lavallée Réfrigération

CONSIDÉRANT les propositions des compagnies Alain Lavallée Réfrigération, Aubin Pélissier et Multi Énergie Best inc., datées respectivement du 24 mai, 24 avril et 22 mai 2012 faisant état des coûts suivants :

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Alain Lavallée Réfrigération	1 333,71 \$
Aubin Pélissier inc.	1 488,93 \$
Multi Énergie Best inc.	2 448,97 \$

2012-06-219

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de services pour la maintenance des unités de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, de Alain Lavallée Réfrigération, au montant de 1 333,71 \$, pour l'année 2012, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Appel d'offres – Vente d'équipements – Boîte camion Dynamic 8'X10'

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de sa boîte de camion de marque Dynamic, munie d'un système de levage avec ciseau #600DH;

2012-06-220

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à publier un appel d'offres pour offrir cet équipement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Autorisation de signature – Permission de voirie du ministère des Transports du Québec – Travaux d'aménagement paysager – Boulevard de la Gabelle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire réaliser des travaux d'aménagement paysager sur le boulevard de la Gabelle;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation a été demandée au ministère des Transports pour effectuer lesdits travaux et que le ministère a accepté;

2012-06-221

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu d'autoriser la Directrice et Secrétaire trésorière, Nathalie Vallée, à signer la

Séance ordinaire du 4 juin 2012

Permission de voirie du ministère des Transports pour les travaux d'aménagement paysager du boulevard de la Gabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Vente terrain avenue des Sapins – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* à l'effet que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir du lot 2 545 498, d'une superficie de 812,9 m², situé sur l'avenue des Sapins;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié dans l'édition du mois de juin du journal *Le Stéphanois* fixant le prix de départ à 1 800 \$, montant de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues aux bureaux de la municipalité;

2012-06-222

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du lot numéro 2 545 498 à M. Alain Després et Mme Annie Matte-Lefebvre, pour la somme de 2 500,00 \$. Il est convenu que les frais de l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire – trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la vente dudit terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Vente de bois

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* à l'effet que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de bois franc en longueur coupé lors d'un exercice de coupe par les employés à l'occasion d'une formation;

CONSIDÉRANT que la quantité estimée est d'environ cinq (5) cordes;

CONSIDÉRANT que, suite à l'appel d'offres publié dans l'édition du mois de juin du journal *Le Stéphanois*, trois (3) soumissions ont été reçues aux bureaux de la municipalité;

2012-06-223

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du bois à Jean-Pierre Désaulniers, pour la somme de 120 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Versement de subvention au Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT que, depuis 2010, les achats sont effectués par la municipalité;

Séance ordinaire du 4 juin 2012

2012-06-224

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un montant de 2 650 \$ au Comité d'embellissement à titre de subvention pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2013 portant sur le thème de la culture en Mauricie

2012-06-225

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de 25 calendriers historiques, édition 2013, au coût de 250 \$, d'Appartenance Mauricie sous la thématique de la culture en Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Coopérative de solidarité radio communautaire de la MRC de Maskinongé - Adhésion

2012-06-226

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'adhésion de la municipalité à la Coopérative de solidarité radio communautaire de la MRC de Maskinongé, en versant à la coopérative un montant de 250,00 \$ applicable au paiement de ses parts à titre de membre «cuivre».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Rapatriement au Québec de l'Assurance-emploi – Appui à la Municipalité de Saint-Siméon

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral gère le système de l'Assurance-emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada ;

CONSIDÉRANT que le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994 ;

CONSIDÉRANT qu'en 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un « dénominateur (diviseur) » fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations ;

CONSIDÉRANT que la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;

CONSIDÉRANT que les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

Séance ordinaire du 4 juin 2012

CONSIDÉRANT que les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme ;

CONSIDÉRANT que depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires ;

CONSIDÉRANT que dans l'Est du Québec et particulièrement dans la Municipalité de Saint-Siméon, le travail est saisonnier;

CONSIDÉRANT que l'économie est peu diversifiée;

CONSIDÉRANT que le principal secteur économique est le tourisme, la forêt, la construction;

2012-06-227

POUR CES MOTIFS il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie la Municipalité de Saint-Siméon dans sa démarche, en demandant au gouvernement fédéral le rapatriement de l'Assurance-emploi par un programme québécois ;

QU'il ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU'il y a un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur des lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employeurs pour que notre économie locale et sociale soit dynamique.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Mme Diane Finley, Ministre des Ressources Humaines et du Développement des Compétences
- Honorable Jean Charest, premier ministre du Québec
- Mme Ruth Ellen Brosseau, députée fédérale de Berthier-Maskinongé
- Jean-Paul Diamond, député provincial de Maskinongé
- Conseil national des chômeurs et chômeuses
- Mouvement Action Chômage de Trois-Rivières
- M. Robert Lalonde, Préfet de la MRC de Maskinongé
- Mme Madame Sylvie Foster, Directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juin 2012

28. Affaires diverses

28.1 Construction Binette inc. – Achat abri à sel

CONSIDÉRANT la résolution 2012-05-160 par laquelle la municipalité engageait des crédits pour l'achat d'un abri à sel de 30 pi x 50 pi;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Construction Binette datée du 15 mai 2012 pour la fourniture d'un tel abri et demandant un dépôt de 10% à la signature du contrat;

2012-06-228

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de services de Construction Binette inc. pour la fourniture d'un abri à sel d'une dimension de 30 pi x 50 pi pour un montant de 10 600,70 \$ incluant les taxes et autorise le versement d'un montant de 1 060,07 \$ à la signature du contrat représentant 10% du contrat, incluant les taxes. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28.2 Motion de félicitations – Les Cataractes de Shawinigan – Coupe Memorial 2012

2012-06-229

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les joueurs de l'équipe de hockey Les Cataractes de Shawinigan ainsi que toute l'organisation pour l'obtention, le 27 mai dernier, de la *Coupe Memorial*, le plus prestigieux trophée du hockey junior canadien, première conquête en 43 ans d'histoire. Cet exploit remarquable rayonne sur Shawinigan, la région et le Québec tout entier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 57
Fin : 20 h 14

29. Levée de l'assemblée

2012-06-230

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Francien Boulanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière